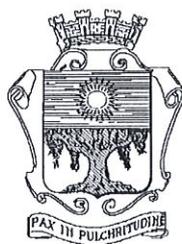


AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-03C-DE
Reçu le 07/07/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 – BUDGET COMMERCIAL :

c) AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE
« COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2019

Séance Publique Ordinaire du 30 JUN 2020
A 20 heures au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

PROCURATIONS : Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN,

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 23 juin 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200630-03C-DE
Reçu le 07/07/2020

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020



III - BUDGET COMMERCIAL:

c) AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « COMMERCIAL » DE L'EXERCICE 2019

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-11,
Vu le Compte administratif du budget annexe « commercial » de l'exercice 2019,
Vu le Compte de gestion du budget annexe « commercial » de l'exercice 2019,
Vu l'avis de la commission des finances,

Les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019, tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur Municipal, soit :

- Excédent de fonctionnement : 70 243,09 €
- Excédent d'investissement : 336 754,98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR

ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

- AFFECTE les résultats au budget annexe « commercial » de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 - o Compte 002 - Excédent de fonctionnement soit 70 243,09 €
 - o Compte 001 - Excédent d'investissement soit 336 754,98 €

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

